



## BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE NEGOCIATION DE L'AGENCE

### Pourcentage appliqué sur le montant du prix de Cession :

#### Murs-Fonds de Commerce

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Jusqu'à 100.000€.....        | 9% HT |
| De 100.001 à 300.000 €.....  | 8% HT |
| De 300.001 à 500.000€.....   | 7% HT |
| De 500.001 à 1.000.000€..... | 6% HT |
| Au-delà de 1.000.001€ .....  | 5% HT |

#### Forfait minimum de 5.000€ HT

### Pourcentage appliqué pour une Location

Location pure : 30% HT du loyer annuel, à la charge du preneur.

Cession Droit au Bail – Location avec Droit d'Entrée : 10% HT du DAB

+ 20% HT sur le montant du loyer annuel, à la charge du preneur.

#### Forfait minimum de 3.500€ HT

*Nos honoraires de négociation et de conseils sont calculés sur un pourcentage du prix de vente indiqué sur chaque type de mandat de vente ou de recherche. Conformément aux usages locaux. La rémunération est à la charge de l'acquéreur, sauf convention expresse différente entre les parties.*

BIEN VIVRE IMMOBILIER - 11bis rue Isambard - 27000 EVREUX 02.32.30.28.05 Société par actions simplifiée au capital de 1 000.00 Euros

Siret 811 912245 000016 - APE 6831Z - FR11 811 912 245

Titulaire de la carte professionnelle " transactions sur immeubles et fonds de commerce" n° CPI 2701 2017000 021 635 délivrée par la CCI de l'Eure.

RCP AREAS n°03653082 R sans garantie financière